

Ne pas distribuer au Canada, en Australie ou au Japon

Les autorités de la concurrence américaines ne s'opposent pas à la création de Gemalto

Amsterdam/Luxembourg, 9 Mars, 2006 – Axalto Holding N.V. (Euronext: NL0000400653 - AXL) et Gemplus International S.A. (Euronext: LU0121706294 - GEM and NASDAQ: GEMP) annoncent aujourd'hui que le Département de Justice des Etats-Unis d'Amérique (DOJ) n'a pas soulevé d'opposition à la réalisation de l'opération envisagée entre Axalto et Gemplus.

En effet, le 8 mars 2006 s'est achevée la période de revue, conformément aux dispositions de la loi Hart-Scott-Rodino (*U.S. Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act of 1976*) qui avait débuté le 6 février 2006 par le dépôt d'une notification préalable auprès des services compétents du DOJ et de la *Federal Trade Commission*. Au regard de l'opération envisagée, Axalto et Gemplus ont donc désormais satisfait aux obligations qui leur étaient imposées par la législation américaine de la concurrence.

Cette étape constitue la réalisation d'une nouvelle condition préalable au rapprochement d'Axalto et de Gemplus.

Les sociétés vont désormais concentrer leurs efforts en vue d'obtenir les dernières autorisations et de satisfaire ainsi aux dernières conditions préalables à la réalisation de l'opération.

L'opération a déjà été approuvée à l'unanimité par les conseils d'administration des deux sociétés et les résolutions nécessaires à la réalisation de la transaction ont été approuvées par une très large majorité des actionnaires.

Axalto:

Gemplus:

Corporate Media Relations Emmanuelle SABY T.: +33(0) 1 46 00 71 04 M.: +33(0) 6 09 10 76 10 esaby@axalto.com	Senior Vice-President, Corporate Communications Rémi CALVET M.: +33(0) 06 22 72 81 58 remi.calvet@gemplus.com
TBWA \ CORPORATE Emlyn KORENGOLD T.: +33(0) 1 49 09 66 51 M.: +33(0) 6 08 21 93 74 emlyn.korengold@tbwa-corporate.com	Edelman Paris Frédéric BOULLARD T.: +33(0) 1 56 69 73 95 frederic.boullard@edelman.com
Investor Relations Stéphane BISSEUIL T.: +33(0) 1 46 00 70 70 M.: +33(0) 6 86 08 64 13 sbisseuil@axalto.com	Investor Relations Céline BERTHIER T.: +41 22 544 50 54 celine.berthier@gemplus.com

Information Importante

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre d'achat ou d'échange ou une sollicitation à la vente ou à l'échange de valeurs mobilières émises par Axalto Holding N.V. ni une offre de vente ou d'échange ou la sollicitation d'une offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières émises par Gemplus International S.A. Aucune vente ou échange de valeurs mobilières ne saurait avoir lieu dans un pays quel qu'il soit où une telle offre, sollicitation, vente ou échange serait illégal en vertu de la réglementation applicable dans ce pays. Toute personne qui viendrait à détenir une copie de ce document est appelée à se renseigner et à suivre les restrictions qui lui sont éventuellement applicables. La sollicitation d'offres d'achat d'actions ordinaires Gemplus International S.A. (y compris les actions Gemplus International S.A. représentées par des American depositary shares) aux Etats-Unis ne sera réalisée que sur la base d'un prospectus d'offre publique d'échange et des documents d'information qu'Axalto Holding N.V. enverra aux porteurs de valeurs mobilières émises par Gemplus International S.A. dans le respect des dispositions de la réglementation applicable aux Etats-Unis.

Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance, dès qu'ils seront disponibles, du prospectus d'offre publique d'échange et des documents d'information, ainsi que de tout avenant ou ajout à ces documents, relatifs au rapprochement industriel auquel il est fait référence dans le présent communiqué de presse dans la mesure où ceux-ci contiendront des informations importantes. Une fois disponible, le prospectus d'offre publique d'échange et les documents d'information pourront être obtenus auprès des Relations Investisseurs d'Axalto Holding N.V. Si nécessaire, le prospectus d'offre publique d'échange sera déposé par Axalto Holding N.V. auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Dans l'hypothèse où le prospectus d'offre publique d'échange est déposé par Axalto Holding N.V. auprès de la SEC, les actionnaires pourront s'en procurer une copie, ainsi que de tout autre document d'information déposé par Axalto Holding N.V., sans frais sur le site Internet de la SEC à l'adresse suivante : www.sec.gov.

Les investisseurs et les actionnaires qui sont des « U.S. persons » au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, où qui se situent aux Etats-Unis devront également prendre connaissance de tout prospectus en réponse émis par Gemplus International S.A. dès que, et si, celui-ci est déposé par Gemplus International S.A. auprès de la SEC dans la mesure où il contiendra des informations importantes. Le prospectus en réponse et tout autre document mis à la disposition du public par Gemplus International S.A. auprès de la SEC seront disponibles sans frais sur le site Internet de la SEC à l'adresse suivante : www.sec.gov. Ce prospectus en réponse, si il est émis, sera également disponible pour revue et copie à la SEC à l'adresse suivante : 450 Fifth Street, N.W., Washington, D.C. 20549, Etats-Unis. Pour toute information sur les modalités de cette consultation, veuillez composer le numéro de téléphone suivant : +1 800 732 0330.

En France, les actionnaires de Gemplus International S.A. sont invités, s'agissant de l'offre publique d'échange, à se référer à la note d'information établie par Axalto Holding N.V. qui sera disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers à l'adresse suivante : www.amf-france.org.

Sauf décision contraire d'Axalto Holding N.V., il n'est pas envisagé qu'une offre soit faite, directement ou indirectement, en ou vers l'Australie, le Canada ou le Japon. Dans ces conditions, toute acceptation provenant de l'un de ces pays ne pourra être prise en considération. Dès lors, aucune copie de ce communiqué de presse n'est ni ne doit être envoyée par courrier ou autrement distribuée ou envoyée en Australie, au Canada ou au Japon. Les intermédiaires de toute nature sont invités à respecter ces restrictions et à ne pas envoyer ni distribuer ce communiqué de presse en ou vers l'Australie, le Canada ou le Japon.